

rances les plus fortes d'attention pour l'avenir. Il est daté de *Breslau* le 29. Décembre dernier & signé FREDERIC, & porte ce qui suit.

*Le Roi de Prusse, notre très gracieux Souverain, fait savoir au Magistrat, au Corps des Marchands & de la Bourgeoisie de Leypsig, que s'ils acquittent au plutôt & en argent comptant toute la Contribution extraordinaire de cinq cens mille écus qui leur a été justement imposée, & dont on leur demande le payement pour la dernière fois, S. M. leur promet par la Présente sur sa parole royale & dans les termes les plus forts, que pendant tout le cours de la guerre jusqu'à la conclusion de la paix, ils seront entièrement affranchis de toutes impositions de cette espèce, & que désormais ils jouiront de l'exemption de taxes militaires, sans qu'ils puissent en être chargés, sous quelque prétexte ou sous quelque nom que ce puisse être. Et pour confirmer d'autant plus ces gracieuses & fortes assurances au Magistrat, aux Marchands & Bourgeois de Leypsig, Sa Majesté a bien voulu signer la Présente de sa propre main, & y faire apposer le Sceau du Cabinet.*

Il ne dépend donc plus que de la Régence & du Peuple de *Leypsig* de se rendre dignes d'une si haute grace, en se conformant au désir du Roi de Prusse, & en lui payant promptement & ppnctuellement les cinq cens mille écus dont il est question.

Le Prince Henri de Prusse, qui s'étoit absenté de *Dresde*, comme on le sçait, pour se joindre au Roi son frere, y est revenu le 6. Fevrier au soir, afin de reprendre le Commandement général des troupes Prussiennes qui sont en *Saxe*.